

République Française  
Département de l'Hérault  
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 18 février 2008  
~~~~~

ZAC LA CROIX, COMMUNE DE GIGNAC  
ACQUISITION DES PARCELLES A 3668 ET A 3049

**N° 3-5-4 du bordereau - Rapport page 18**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 février 2008, salle du Conseil de la Communauté de communes à GIGNAC, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. VILLARET Louis - M. DIAZ Manuel - M. JOVER Jean-Marcel - M. ASENSI Raphaël - M. DONNADIEU Jacques - M. MANEIRO Charles - Mme MARTIN Françoise - M. ANDRIEUX Jacques - M. CARCELLER Claude - Mme BARRAL Hélène - M. BELLOC Jean-Paul - M. CADILHAC Jean-François - M. CALAS Alain - Mme FOURNEL Michèle - M. GASTAN François - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric - M. PONCE Jean-Claude - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. SANCHEZ Norbert - M. SIDERIS André - M. TOURET Jean-Louis - M. YVANEZ André - M. FORGUE Jean-Marie - M. ALVERGNE Régis - M. BERTOLINI Jean-Pierre  
M. ASTIE Michel donne procuration à M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : M. LAURIAC Gérard - M. AGOSTINI Jean-André - M. ARNAL Richard - M. CABELLO Gérard - M. DEJEAN Maurice - M. DELFAU Gérard - M. GOMEZ René - M. LASSALVY Christian - M. MATEU Gabriel - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. RUIZ Jean-François - Mme VIVIEN Isabelle - M. NOUGAREDE Elie - M. PIERRUGUES Georges - M. SALASC Philippe

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**Sur** le rapport du Président,

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 16 juillet 2007 qui a fixé définitivement le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté de la Croix, sur la commune de Gignac,

**Vu** les crédits votés au Budget Primitif 2008 pour les acquisitions foncières dans le cadre du projet de création de la ZAC La Croix

**Vu** le projet d'aménagement de ladite ZAC, qui prévoit la création d'un programme de logements, conformément au PLH intercommunal

**Vu** que les services des domaines ont évalué ces parcelles sur la base de 76 €/m<sup>2</sup>,

**Vu** que les mêmes parcelles ont évalué dans le cadre d'une expertise établie par l'étude notariale MAURIN, de Gignac, sur la base de 97 €/m<sup>2</sup>

**Vu** que deux parcelles voisines A 1339 et A 2945 avaient été estimées à 100 €/m<sup>2</sup> en 2005 dans le cadre d'une donation familiale,

**Saisi** par Mme Granier d'une demande visant à conserver une parcelle de 1000 m<sup>2</sup> environ sur la ZAC ayant vocation à accueillir de l'habitat,

**Sur** proposition de Monsieur Raphaël ASENSI, Vice-président de la Communauté de communes,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés*

- **d'approuver** l'acquisition des parcelles A 3049 et A 3668, appartenant à Mme Mireille GRANIER et classées en II NA au POS communal, d'une superficie totale de 7 666 m<sup>2</sup>, sur la base de 100 €/m<sup>2</sup>,
- **d'autoriser** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette acquisition,
- **d'autoriser** dans le compromis de vente qu'une clause de substitution soit insérée au profit du concessionnaire d'aménagement que la Communauté de communes désignera en 2008,
- **d'autoriser** l'attribution, à titre de dation en paiement, d'un terrain de 1000 m<sup>2</sup> environ viabilisé et destiné à l'habitation et situé dans la ZAC La Croix.

La présente dépense à la charge de la Communauté de communes sera imputée au chapitre 011 article 6015 du budget annexe de la ZAC La Croix à Gignac 2008

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 2008-30 le 25 février 2008

Publication le 5 mars 2008

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le 26 février 2008

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

**Louis VILLARET**